



## Obtenir les papiers francais avec la naissance d un enfant

Par **zaramimi**, le **07/02/2013** à **01:38**

bonsoir ,j ai une petite fille de 15 mois et son papa vie en algerie , y a kelke semaines il a eu son visa pour venir a paris et pour pouvoir reconnaitre sa fille mais ont voudrais kil reste mais ont c est pas comment faire .il est reparti en algerie pas le choix a cause du visa , alors je voudrais savoir les demarche a faire pour kil fasse ces papiers com il a reconnu sa fille .si vous pouviez m aider je vous en remercie

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2013** à **00:46**

Bonjour

de quelle nationalité êtes vous?

le père contribue t il à l'entretien de l'enfant?

Restant à votre disposition

Par **zaramimi**, le **09/02/2013** à **13:18**

bonjour ,je suis francaise . il contribue a son entretien quand il vient en france ou quand je vais en algerie

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2013** à **16:12**

Bonjour

Dans le cas d'un parent d'un enfant français il convient de faire une demande de visa long séjour auprès du consulat de France en Algérie.

Il est conseillé de fournir plus de document que ceux exigés. (attestation d'hébergement, ressource disponible, justificatifs de contribution et témoignage de votre part et d'autres personnes si possible quand à l'exercice de l'autorité parentale et à l'entretien de l'enfant effectif par le père, attention accompagné des copies des CNI du ou des témoins)

Vous trouverez ci dessous le lien vers le consulat de France à Alger pour plus d'information :

<http://alger.ambafrance-dz.org/Parent-d-enfant-francais>

Restant à votre disposition

Par **zaramimi**, le **15/02/2013** à **02:19**

merci pour votre aide .mais comment prouver qu il contribue a l entretien de sa fille et a l entretien affectif de l enfant sa va etre dur de prouver sa .

Par **tanzanien974**, le **21/02/2013** à **05:33**

je suis congolais demandeur d'asile il y a quatre ans ,j'habite dans un département français ,je suis en concubinage avec une française et on a eu un enfant,ma question es que l'enfant que j'ai eu avec la française peut changé ma situation ou non

Par **citoyenalpha**, le **21/02/2013** à **14:34**

Bonjour

Effectivement être parent d enfant français permet d obtenir une carte mention vie privée vie familiale.

Toutefois il conviendra de justifier de contribuer à l entretien de l enfant .

La demande est à adresser à la préfecture de votre département de résidence.

Restant à votre disposition.

Par **citoyenalpha**, le **21/02/2013** à **14:34**

Bonjour

Effectivement être parent d enfant français permet d obtenir une carte mention vie privée vie familiale.

Toutefois il conviendra de justifier de contribuer à l entretien de l enfant .

La demande est à adresser à la préfecture de votre département de résidence.

Restant à votre disposition.